PRESENTS : MM. BOCQUIER Daniel - BOSSE Gilbert - BOUZAGE Fernand - CLOFF Jean Robert - SOLER Aubin - BUFFIERE Patrick

La Commission Départementale de l'Arbitrage prend connaissance du résultat du jugement du Tribunal Administratif de Poitiers rendu à l'issue de l'audience qui s'est tenue en date du 22.01.2020, jugement opposant Monsieur Wilfried CHAUSSIER à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La commission souhaite que la sérénité retrouve sa place au sein de nos institutions et que l'esprit sportif prévale.

Il est décidé de proposer à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière le libellé de promotion « Bernard DELOL » au championnat Départemental 1 saison 2020/2021.

AUDITION DU LICENCIE N°2544963528, ARBITRE

Après étude des pièces au dossier et notamment le courrier électronique rédigé en date du 31.01.2020 par le club de SARLAT MARCILLAC, courrier adressé dans un premier temps à Monsieur le Président du District de Football Dordogne-Périgord puis transféré à Monsieur le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage avec sa pièce jointe en l'espèce une capture d'écran d'une conversation publique rédigée par le licencié précité et transmise par ses soins sur les réseaux sociaux à partir de son compte personnel.
Après audition du licencié n°2544963528, arbitre en activité régulièrement convoqué dans les formes de droit, ayant pris connaissance à sa demande de l'ensemble des pièces du dossier en date du 12.02.2020 et ayant reconnu les faits pouvant lui être reprochés.

Le bureau de la Commission Départementale de l'Arbitrage décide à l'unanimité en application des articles 39 du statut de l'arbitrage et 35 du Règlement Intérieur de la C.D.A **de prononcer à l'encontre de ce licencié une suspension de désignations de 1 (UN) mois à compter du lundi 17.02.2020**.

Cette décision du bureau de la Commission Départementale d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel, dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, conformément aux dispositions de l'article 188 et suivants des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de l'article 30 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

COURRIERS

Reçus :

- De Madame Sandra RENON, CTRA (07.01.2020) fournissant la liste des candidats retenus et le programme du stage « Initiateur en arbitrage » qui s'est déroulé le samedi 11 Janvier 2020 au centre technique de la LFNA au HAILLAN (33)
- De Madame LE BRETON Nathalie, CTA (08.01.2020) valant convocation aux arbitres et aux observateurs pour le stage des arbitres régionaux 1 qui s'est déroulé le samedi 01.02.2020 à PUYMOYEN (16).
- De Monsieur PERINOT Jérôme (08.01.2020) dans le cadre de son indisponibilité pour arbitrer le 11.01.2020 : Vu et pris note.
- De Monsieur Damien DUBOIS (07.01.2020) pour signaler un arrêt temporaire de l'arbitrage pour raison de santé : Certificat médical suivra.

- De Monsieur LACHAUD Ludovic (14.01.2020) pour information de sa demande de changement de club de rattachement : transmission à la commission compétente.
- De Monsieur BLONDY Jonathan (24.01.2020) pour information de sa demande de changement de club de rattachement : transmission à la commission compétente
- De Monsieur MARLIER Lucas (28.01.2020) dans le cadre d'incidents survenus avec l'un de ses assistants lors de l'avant match BRIVE / BERGERAC PERIGORD catégorie U17 R1 qui s'est déroulé le 25.01.2020.
- De Monsieur ARDILLON Stéphane (23.01.2020) arbitre départemental de la VIENNE désirant officier sur une rencontre dans notre département : Accord.
- De Monsieur BESSON Bernard (28.01.2020) pour désignation d'un arbitre officiel lors de la rencontre TRELISSAC U19 Nat / SARLAT MARCILLAC R3 du 31.01.2020 : Accord.
- De Monsieur ROUX Jean Michel (04.02.2020) pour remerciements suite à sa désignation sur une rencontre R2 Féminines
- Du club de COULOUNIEIX CHAMIERS (06.02.2020) demandant la désignation d'un arbitre officiel pour la rencontre U11-U13 Féminines qui devait se dérouler le 08.02.2020 : Réponse négative.
- Du club de MONTPON MENESPLET (06.02.2020) demandant la désignation de 2 arbitres assistants pour la rencontre opposant ce club à celui de LA ROCHE CHALAIS en date du 09.02.2020 : Désignations effectuées et à la charge du club.
- De Monsieur WAILLIEZ David, représentant des arbitres au Comité de Direction de la LFNA (14.02.2020) valant convocation au stage des arbitres féminines programmé du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 à CARCANS (33).
- De Monsieur DUBOIS Patrick, Président de l'USCM 24 (14.02.2020) alertant la Commission Départementale de l'Arbitrage et la Commission des Délégués sur les craintes liées aux désignations de deux officiels lors de la rencontre de ce week-end opposant son équipe à celle de CHATEAU LEVEQUE : Vu et pris note.

Envoyés :
- A Messieurs BESSON Christophe et MENARD Bertrand (06.01.2020) valant désignation pour diriger la rencontre amicale opposant les équipes de TRELISSAC (U19) et BRIVE (R1) le samedi 11.01.2020 à 18H00 à TRELISSAC.
- A la Mairie de PERIGUEUX (08.01.2020) dans le cadre d'une demande d'utilisation des installations de Saltgourde pour l'organisation d'un stage de formation de nouveaux arbitres : Réponse favorable.
- Au Président du District de Football de Provence (17.01.2020) pour demande de dossier administratif de Monsieur EL AZZOUZI Abdessalam, arbitre ayant déménagé sur notre District et souhaitant poursuivre son activité.
- A Monsieur le Président du club de LA CATTE (22.01.2020) pour information suite à leur demande directe de rapport complémentaire à Monsieur DHEMNI Adel.
- A la Mairie de PERIGUEUX (28.01.2020) dans le cadre d'une demande d'utilisation des installations de Saltgourde pour l'organisation d'un stage d'arbitres programmé en date du 09.01.2020 : Réponse favorable
- A l'ensemble des arbitres régionaux de notre district (27.01.2020) dans le cadre d'un rappel de leurs obligations prévues par le règlement de la CRA en matières d'actions d'accompagnements de nouveaux arbitres.

- A Monsieur GRAND Pascal (27.01.2020) suite à son comportement en date du 24.01.2020 à l'issue du cours d'arbitrage dispensés dans les locaux du district.
- A monsieur DENNI Raphaël (28.01.2020) suite à la réception de son certificat médical de reprise de son activité d'arbitre.
- A Messieurs SIGNOL Charles et DUBOIS Damien (30.01.2020) pour demande de disponibilités pour désignations éventuelles.
- Au licencié n°2544055951 (29.01.2020) pour notification d'une suspension de désignations pour 4 matchs en application de l'article 39 du statut de l'arbitrage suite à 3 non déplacement.
- A Monsieur GRAND Pascal (29.01.2020) pour remboursement du trop perçu lors de la rencontre de Départemental 1 PAYS BEAUMONTOIS / FAUX du 26.01.2020.
- A Monsieur BROUSSE Logan (12.02.2020) pour remboursement trop perçu lors de la rencontre U15 2ème Division PAYS BEAUMONTOIS / LA FORCE du 08.02.2020.

Le Président,	Le Secrétaire Adjoint,
Gilbert BOSSE	Fernand BOUZAGE